

# Compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2010

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 8 février 2010, à 20 heures, salle du Conseil.

**Etaient présents** : M. Jean-Marc Uhry, Maire ; MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, M. Hervé Fanton, Mme Sandrine Menduni, Mmes Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : M. Yves Arnal, Adjoint ; Mme Françoise Gauthier, M. Charles Hamon, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs** : M. Arnal pour M. Minard  
Mme Gauthier pour Mme Chaix  
M. Hamon pour M. Fanton.

**Secrétaire de séance** : M. Bustos.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2010 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec trois pouvoirs de M. Arnal, de Mme Gauthier et de M. Hamon.

## FINANCES

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- les tarifs des repas de la restauration scolaire applicables du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2010, calculés sur la base d'un prix de revient estimé à 11,33 €,
- le versement d'une avance sur subvention de 6 000 € à l'association Bout'Chou.

## INTERCOMMUNALITE

Présentés par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- les nouveaux statuts du SIERG modifiés en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le retrait du syndicat de la commune de Proveyzieux et l'adhésion de la commune à la compétence obligatoire et aux compétences optionnelles 1 et 2.

## DIVERS

Présenté par M. Ludovic Bustos, Adjoint Délégué,

- le règlement intérieur du Centre des Loisirs de la commune recommandé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

## INFORMATION

- Présentation par M. Eric Arnol, Conseiller Municipal Délégué, des rapports de contrôle électricité et gaz réalisés par le SE 38 au titre de l'année 2008.
- Puis, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le conseil de la signature avec :
  - ✦ le Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens, d'une convention d'occupation domaniale (gymnase F. Faivre)
  - ✦ les Francas, d'un avenant pour prolonger la convention de moyens jusqu'au 28 février 2010,
  - ✦ GéoProcess, d'un marché de maîtrise d'œuvre pour *renovation du réseau d'eau potable, extension du réseau interne de télécommunications, matériel éclairage public* de la rue Claude Debussy.

## Tarifs du restaurant scolaire 2010

QF	<u>TYPE</u>	PARTICIPATION DES PARENTS
0 à 250	T1	1,60
251 à 375	T2	2,25
376 à 500	T3	2,70
501 à 625	T4	3,30
626 à 750	T5	4,00
751 à 875	T6	4,80
876 à 1000	T7	5,35
1001 à 1187	T8	6,40
1188 à 1375	T9	6,90
1376 et plus	T10	7,05
Extérieur	E	7,05